

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseillers municipaux Question écrite n° 123315

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui indiquer si un conseiller municipal qui refuse de présider un bureau de vote peut être déclaré démissionnaire d'office à la demande du maire. Le cas échéant, elle souhaiterait savoir si elle ne pense pas qu'il y a un risque de détournement de pouvoir.

Données clés

Auteur: Mme Marie-Jo Zimmermann

Circonscription: Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 123315

Rubrique: Communes

Ministère interrogé : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4721